Enquête publique

Relative à la demande d'un permis de construire déposée par la Société Breti Sun ISDND pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol

Hautes- Gayeulles commune de RENNES



Enquête publique

Du 27 février 2024 au 29 mars 2024 Arrêté préfectoral du 30 janvier 2024

Procès-Verbal de synthèse

L'article R123-18 du code de l'environnement prévoit que dans un délai de 8 jours le Commissaire Enquêteur remette en main propre, un procès-verbal de synthèse de l'enquête publique, au responsable du projet. Tel est l'objet de ce document.

Enquête TA : E 23000211/35 Commissaire enquêteur : Gérard Pelhâte

Table des matières

I.	- 1	DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	1
	Α.	Bilan de la participation à l'enquête :	1
		Observations du public	
		Observations du commissaire enquêteur	
		REMISE DU PV DE SYNTHÈSE	

L'ouverture de cette enquête publique est ordonnée par l'Arrêté préfectoral du 30 janvier 2024 qui prescrit l'enquête publique :

Relative à la demande d'un permis de construire déposée par la Société Breti Sun ISDND pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Rennes

Par décision n° E 23000211/35 du 21 décembre 2023, le Président du Tribunal Administratif de Rennes, m'a désigné commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Le maitre d'ouvrage est Breti Sun ISDND dont le représentant légal est Energ'IV.

L'autorité organisatrice est la Préfecture d'Ille et Vilaine.

Le siège de l'enquête est à l'Hôtel de Rennes Métropole 4, avenue Fréville à Rennes

I. DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique a été ouverte du mardi 27 février 2024 à 10h00 au 29 mars 2024 17h00 Le dossier d'enquête était consultable :

- Sur le site internet de la Préfecture
- Au siège de l'enquête : Hôtel de Rennes Métropole aux heures d'ouverture

Les observations et propositions sur le projet pouvaient être formulées :

- Sur le registre d'enquête, au siège de l'enquête : Hôtel de Rennes Métropole aux heures d'ouverture
- Par courrier à l'attention du commissaire enquêteur
- Par voie électronique sur l'adresse électronique crée à cet effet par la préfecture d'Ille et Vilaine Le commissaire enquêteur a tenue 3 permanences à l'Hôtel de Rennes Métropole :
 - Mardi 27 février 2024 de 10h00 à 12h00
 - Jeudi 14 mars 2024 de 10h00 à 12h00
 - Vendredi 29 mars 2024 de 15h00 à 17h00

Le vendredi 29 mars à 17h00, à la fin de la permanence, le commissaire enquêteur a clos le registre d'enquête et l'a emporté ainsi que le dossier mis à disposition du public.

A. Bilan de la participation à l'enquête :

Lors des permanences une seule personne est venue à la rencontre du commissaire enquêteur. Elle a pris connaissance de la présentation du dossier. Elle a concrétisé ses propos en déposant une contribution sur le site de la préfecture.

Durant, l'enquête j'ai rencontré Monsieur Florent Besnier, responsable de l'unité "Filières" de valorisation des déchets à Rennes Métropole. Il m'a informé qu'un projet de valorisation des déchets qui avait été envisagé en complément de la centrale photovoltaïque, avait été présenté aux riverains du site des Hautes-Gayeulles, avait été abandonné. L'information en avait été faite aux riverains par un courrier du 24 janvier 2024. Monsieur Florent Besnier a par mail informé les mêmes riverains de la tenue de l'enquête publique et des moyens d'y contribuer.

Le commissaire enquêteur à la fin de l'enquête, constate que le public pouvait avoir facilement accès à l'information concernant le dossier soumis à enquête. Il confirmera dans son rapport que la publicité de l'enquête a bien été faite et sa visibilité pour le public était bonne.

B. Observations du public

Observation reçue sur le site de la préfecture :

Obs, M N°1: Vincent Vanderhaghen

Je fais partie de la société citoyenne et solidaire CIREN, qui a pris part symboliquement dans la société BretiSun ISDND pour la phase d'étude du projet de grappe de centrales solaires au sol sur les terrains dégradés que représentent plusieurs zones d'enfouissement de déchets non dangereux en Ille et Vilaine, dont la parcelle située à Rennes, objet de l'enquête publique.

L'objet de CIREN est de chercher à déployer de la production d'énergie renouvelable sur le territoire de Rennes et les alentours à condition de ne pas artificialiser des terres agricoles.

Ce projet est en phase avec l'objet de CIREN, et par ailleurs sert d'exemple de ciblage des surfaces pertinentes à la production d'énergie renouvelable et locale dont l'ensemble du territoire a besoin.

La présence de CIREN dans le montage du projet permettra à tout citoyen de s'engager également concrètement dans le financement du projet.

C. Observations du commissaire enquêteur

Au vu du dossier et de ses visites sur les lieux, le commissaire enquêteur par l'intermédiaire **du Procès-Verbal de synthèse**, soumet quelques demandes à l'opérateur, en vue de constituer des éléments d'analyse pour la rédaction de son rapport d'enquête et de ses conclusions.

La prise de connaissance du projet, bien présenté dans le dossier soumis à l'enquête, ma visite sur les lieux et les échanges avec les responsables du projet, me font considérer que je suis suffisamment informé pour produire mon rapport, mes conclusions et avis.

II. REMISE DU PV DE SYNTHÈSE

« La réglementation relative aux enquêtes publiques prévoit que le commissaire enquêteur rencontre dans la huitaine, le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un **délai de 15 jours** pour produire ses observations éventuelles par un mémoire en réponse ».

Il a été convenu, avec Loïc MAHOT chargé de développement à Energ'iV, pilote de Breti Sun ISDND, que le commissaire enquêteur dérogerait à cette règle en faisant parvenir par mail le présent Procès-Verbal de Synthèse.

Dès réception, Monsieur Loïc MAHOT enverra un mail de bonne réception.

Fait à Nouvoitou le 5 avril 2024

Gérard Pelhâte Commissaire enquêteur

Par mail du 8/04/2024monsieur Loïc MAHOT a accusé réception du PVS

